

ERGOTHÉRAPEUTE (DE ERGO)



Diplôme préparé :

Le Diplôme d'État Ergothérapeute est un diplôme de niveau 6.

Durée de la formation :

12 mois en apprentissage à partir de la 3ème année.

Pré-requis :

Avoir validé la 1ère et 2ème années du Diplôme d'État Ergothérapeute.
Disposer d'un employeur.

LA FORMATION

Contenu :

- La formation se répartit en 6 domaines de formation :
 - > **DF1** : Sciences humaines, sociales et droit.
 - > **DF2** : Sciences Médicales.
 - > **DF3** : Fondements et processus de l'ergothérapie.
 - > **DF4** : Méthodes, techniques et outils d'intervention de l'Ergothérapeute.
 - > **DF5** : Méthodes de travail.
 - > **DF6** : Intégration des savoirs et posture professionnelle de l'Ergothérapeute.

Modalités pédagogiques :

Intégration dans une classe commune. En présentiel avec outils de formation à distance (plateforme adaptée).

Validations et certifications :

L'obtention du Diplôme d'État d'Ergothérapeute, il est nécessaire d'obtenir 180 crédits européens (ECTS). Chaque semestre obtenu permet l'acquisition de 30 ECTS. Les évaluations sont organisées en contrôle continu et par des partiels.

Depuis 2021, les étudiants bénéficient d'un double cursus et celui-ci leur permet d'obtenir également une licence mention sciences pour la santé, parcours sciences du soin.

LE MÉTIER

L'Ergothérapeute est un professionnel de santé qui intervient auprès de tous les publics. L'objectif de l'ergothérapie est de maintenir, restaurer, permettre les activités humaines de manière sécurisée, autonome et efficace. Il prévient, réduit ou supprime les situations de handicap en tenant en compte des habitudes de vie des personnes. Il est l'intermédiaire entre les besoins d'adaptation et les exigences de la vie quotidienne. Il apporte l'aide technique à l'autonomie. Il travaille dans différentes structures (hôpitaux, structures médicosociales, centres de rééducation, etc).

OBJECTIFS

Les participants seront capables de :

- Évaluer et élaborer un diagnostic ergothérapeutique.
- Concevoir et conduire un projet d'intervention en ergothérapie et d'aménagement de l'environnement.
- Mettre en œuvre des activités de soin, de rééducation, de réadaptation, de réinsertion et de réhabilitation psycho – sociale en ergothérapie.
- Élaborer et conduire une démarche d'éducation et de conseil en ergothérapie.

PASSERELLES ET DÉBOUCHÉS

Nombreux emplois dans les établissements de santé, dans les établissements médico-sociaux, dans les collectivités territoriales, au domicile que ce soit en prévention, éducation thérapeutique, rééducation, réadaptation, réhabilitation psycho-sociale, intégration scolaire et professionnelle ou en conseil d'aménagement de l'environnement.

L'obtention du Diplôme d'État Ergothérapeute peut être une passerelle vers :

- Master : santé publique, biomécanique, sciences de l'éducation, ergonomie... ;
- Diplôme Universitaire : sport, diabète, éducation thérapeutique... ;
- Diplôme d'État de cadre de santé (après 5 ans d'exercice dans la profession).

LE CFA PSS NORMANDIE (Centre de Formation des Apprentis des Professions Sanitaires et Sociales) est en charge de la promotion de l'apprentissage. Dit CFA « Hors les Murs » il s'appuie sur les instituts de formation partenaires pour dispenser la formation pédagogique. Garant des aspects législatifs, règlementaires et du parcours de formation de l'apprenti, il coordonne le terrain employeur et l'institut de formation. Le CFA PSS est votre interlocuteur principal pour la mise en œuvre des contrats d'apprentissage.

L'APPRENTISSAGE

PUBLIC VISÉ

Jeunes de moins de 30 ans / sans limite d'âge pour les candidats ayant une RQTH.

OBJECTIF

Acquérir une formation théorique et pratique en vue d'une qualification professionnelle reconnue, sanctionnée par un diplôme ou un titre.

DÉFINITION

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier conclu entre un apprenti et un employeur (Art.L.6211-2 CT). Possibilité de signer le contrat 3 mois avant ou après la date d'entrée en formation.

RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI

En % minimum du SMIC ou SMC et selon l'âge et l'année d'exécution du contrat*:

	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1ère année	27 %	43 %	53 %	100 %
2ème année	39 %	51 %	61 %	100 %
3ème année	55 %	67 %	78 %	100 %

(*À minima, à titre indicatif uniquement)

TARIF DE LA FORMATION

La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal (article L6211-1 du C. du Travail).

LIEUX DE FORMATION

Possibilité de plusieurs lieux sur le territoire Normand. Voir sur notre site internet.

ACCÈS AU CFA PSS

Condition d'accès au CFA P.S.S : ascenseur et places de parkings réservées. Accessible aux personnes avec un handicap.

MODALITÉS D'ACCÈS

3 étapes à suivre

01 - INSCRIPTION AU CFA PSS

Dossier de candidature pour être identifié en tant que candidat à l'apprentissage en s'inscrivant en ligne via notre site internet : www.cfapss-normandie.com (tout au long de l'année)

02 - INSCRIPTION DANS LES INSTITUTS DE FORMATION PARTENAIRES

Pour être identifié en tant que candidat à l'apprentissage. (dates, délais et conditions chez nos partenaires : voir sur notre site internet).
Selon la formation, nous contacter.

03 - AVOIR SATISFAIT AUX SÉLECTIONS D'ADMISSIONS DU DIPLOME D'ÉTAT

(VOIR PRÉ-REQUIS AU RECTO)

CONTACT



Parc Athéna-Immeuble PASEO
12 Rue Ferdinand Buisson
14280 SAINT CONTEST
Tél : 02 31 53 98 38

127 Boulevard de l'Europe
76100 ROUEN

www.cfapss-normandie.com